

FCP GAT VIE MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

I. *Rapport sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement GAT VIE MODERE*

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VIE MODERE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 120 623 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice qui s'élèvent à 59 353 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT VIE MODERE, au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT VIE MODERE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT MODERE.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états

financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

I. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 22 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinar tunisien)

<u>Actif</u>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille Titres		843 164	212 005
Actions, Valeurs Assimilées et droits rattachés	AC1-a	392 158	60 328
Obligations et Valeurs Assimilées	AC1-b	451 006	151 677
Titres OPCVM		-	-
Placements monétaires & disponibilités		282 928	654 801
Placements Monétaires	AC2-a	207 038	583 594
Disponibilités	AC2-b	75 890	71 207
<u>Total Actif</u>		1 126 092	866 806
<u>Passif</u>			
Opérateurs Crédeurs	PA1-a	1 516	1 169
Autre Crédeurs Divers	PA1-b	3 953	3 723
Total Passif		5 469	4 892
<u>Actif Net</u>			
<u>Capital</u>	CP1	1 061 270	832 025
<u>Sommes capitalisables</u>	CP2	59 353	29 889
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		59 353	29 889
<u>Actif Net</u>		1 120 623	861 914
<u>Actif Net et Passif</u>		1 126 092	866 806

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille titres	PR1	50 953	9 504
Dividendes		22 995	7 455
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées		27 958	2 049
Revenus des placements monétaires	PR2	24 414	30 663
Total Revenus des placements		75 367	40 167
Charges de gestion et de placement	CH1	(16 155)	(8 893)
Revenus nets des placements		59 212	31 274
Autres charges	CH2	(4 845)	(4 118)
Autres produits		-	-
Résultat d'exploitation		54 367	27 156
Régularisation du résultat d'exploitation		4 986	2 733
Sommes capitalisables de l'exercice		59 353	29 889
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(4 986)	(2 733)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		6 360	(7 331)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		14 663	(9 800)
Frais de négociation des titres		(1 325)	(1 406)
Résultat net de l'exercice		74 065	8 619

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	74 065	8 619
Résultat d'exploitation	54 367	27 156
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 360	(7 331)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	14 663	(9 800)
Frais de négociation des titres	(1 325)	(1 406)
Transactions sur le capital	184 644	753 295
Souscriptions	204 442	753 295
Capital	193 921	750 892
Régularisation des sommes non capitalisables	4 663	(330)
Régularisation des sommes capitalisables	5 858	2 733
Droits d'entrée	-	-
Rachats	(19 798)	-
Capital	(18 539)	-
Régularisation des sommes non capitalisables	(387)	-
Régularisation des sommes capitalisables	(872)	-
Droits de sortie	-	-
Variation de l'Actif Net	258 709	761 914
Actif Net		
Au début de l'exercice	861 914	100 000
A la fin de l'exercice	1 120 623	861 914
Nombre de parts		
Au début de l'exercice	850 892	100 000
A la fin de l'exercice	1 024 537	850 892
Valeur Liquidative	1,094	1,013
Taux de rendement	7,99%	1,30%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCP GAT VIE MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT VIE MODERE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°95-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 TND) réparti en cent mille (100.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal d'un dinar (1 TND) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT VIE MODERE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCP GAT MODERE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP GAT VIE MODERE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titre.

3.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Le « Fonds commun de placement FCP GAT VIE MODERE » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

Note 4. NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET L'ÉTAT DE RESULTAT**AC1- Note sur le portefeuille titre****AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 392 158 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation des titres	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif Net
	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		393 129	392 158	34,99%
	Actions et droits rattachés		348 211	346 460	30,92%
TN0001800457	BIAT	784	68 752	71 849	6,41%
TN0007300015	ARTES	7 000	39 910	45 262	4,04%
TN0001100254	SFBT	2 685	42 501	33 200	2,96%
TN0002200053	BT	7 800	40 636	41 636	3,72%
TN0006560015	SOTUVER	200	1 812	2 407	0,21%
TN0007610017	SAH	5 708	50 200	45 590	4,07%
TN0007670011	DELICE HOLDING	3 450	42 356	40 244	3,59%
TN0007440019	TELNET HOLDING	7 404	52 744	57 270	5,11%
TN0007510019	LAND'OR	1 500	9 300	9 002	0,80%
	Titres OPCVM		44 918	45 698	4,08%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	429	44 918	45 698	4,08%
	Total		393 129	392 158	34,99%

AC1-b Obligations et Valeurs Assimilées :

Le solde de cette rubrique s'élève à 451 006 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation des titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif Net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_TF_A	500	40 000	40 664	3,63%
TN7PM93UZP50	EMP NAT TV 4èT Cat B	1 000	100 000	100 920	9,01%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 1erT 2023 CAT B	1 500	150 000	160 131	14,29%

TN99P72UERY9	EO TLF 2023-1 10.55%	450	45 000	47 584	4,25%
TNMEZPU3I4U2	TJL 2023-1 TF 10.7%	1 000	100 000	101 707	9,08%
Total			435 000	451 006	40,25%

Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/-Value latente	Valeur 31/12/2023	+/-Value Réalisées
Solde au 31/12/2022	217 659	1 677	(7 331)	212 005	
Acquisition de l'exercice	676 751	-	-	676 751	-
<i>Actions et droits rattachés</i>	381 751	-	-	381 751	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	295 000	-	-	295 000	-
Cessions de l'exercice	(56 281)	-	-	(56 281)	
<i>Actions et droits rattachés</i>	(56 281)	-	-	(56 281)	14 663
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-	-
Remboursement de l'exercice	(10 000)	-	-	(10 000)	-
<i>Actions et droits rattachés</i>	-	-	-	-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	(10 000)	-	-	(10 000)	-
Variation des plus ou moins-values latentes		-	6 360	6 360	-
Variation des intérêts courus		14 329	-	14 329	-
Solde au 31/12/2023	828 129	16 006	(971)	843 164	14 663

AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 207 038 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif Net
	<u>Créances sur opérations de pension livrée :</u>				109 035	109 879	9,81%
	Prise en pension : PL BIAT 0.10M 32J 8.99%	BIAT	8,99%	02/01/2024	109 035	109 879	9,81%
	<u>BTC</u>				96 631	97 159	8,67%
TNC3BEPIHLU4	BTC 26S 16042024		8,70%	16/04/2024	96 631	97 159	8,67%
	Total				205 666	207 038	18,48 %

AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 75 890 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	421	1 035
Avoirs en banque	94 331	88 989
Sommes à régler	(18 862)	(18 862)
Somme à l'encaissement	-	45
Total	75 890	71 207

PA1 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 1 516 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	1 404	1 082
Dépositaire	112	87
Total	1 516	1 169

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 953 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires CAC	3 511	3 335
Publication CMF	203	202
Etat retenue à la source	145	113
Redevance CMF	94	73
Total	3 953	3 723

CP1 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022	
Montant	832 025
Nombre de parts	850 892
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées	
Montant	193 921
Nombre de parts émises	191 964

Nombre de porteurs de parts entrant	-
Rachats effectués	
Montant	18 539
Nombre de parts rachetés	18 319
Nombre de porteurs de parts sortant	-
Autres effets sur le capital	
Résultats antérieurs incorporés au capital	29 889
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	348
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	3 928
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	14 663
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 360
Frais de négociation de titres	(1 325)
Montant du capital au 31/12/2023	1 061 270
Nombre de parts	1 024 537
Nombre de porteurs	1

CP2 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2023 se détaille ainsi :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Résultat d'exploitation	54 367	27 156
Régularisation du résultat d'exploitation	4 986	2 733
Sommes capitalisables	59 353	29 889

PR1 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 50 953 TND au titre de l'exercice 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	22 995	7 455
Revenus des obligations et valeurs assimilées	27 958	2 049
Total	50 953	9 504

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 24 414 TND au 31 décembre 2023. Ils se présentent comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Intérêts sur les comptes de dépôts	10 354	11 673
Revenus des prises en pension	11 590	18 990
Revenus des BTC	2 470	-
Total	24 414	30 663

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 16 155 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire (*)	14 958	8 234
Rémunération du dépositaire (**)	1 197	659
Total	16 155	8 893

(*) Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE MODERE durant l'exercice 2023, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 14 958 TND. En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de 1,25% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

(**) Le dépositaire a facturé, au fonds FCP GAT MODERE durant l'exercice 2023, des frais dépositaire, pour un montant total TTC de 1 197 TND. En rémunération de ses services de dépositaires, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

CH2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 4 845 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Rémunération des CAC	3 598	3 335
Redevance CMF	1 006	554
Publications et publicités	200	203
Services bancaires et assimilés	15	18
Impôts, taxes et versements assimilés	26	8
Total	4 845	4 118

Note 5. Données par part et ratios pertinents

Désignation	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements	0,074	0,047
Charges de gestion des placements	(0,016)	(0,010)
REVENUS NET DES PLACEMENTS	0,058	0,037
Autres produits	-	-
Autres charges	(0,005)	(0,005)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,053	0,032
Régularisation du résultat d'exploitation	0,005	0,003
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0,058	0,035
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,006	(0,009)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,014	(0,012)
Frais de négociation des titres	(0,001)	(0,002)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation	0,019	(0,022)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	0,072	0,010
Droits d'Entrée et de sortie	-	-
RÉSULTAT NON CAPITALISABLE DE L'EXERCICE	0,019	(0,022)
Régularisation du résultat non capitalisable	0,004	-
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,023	(0,022)
Nombre de parts	1 024 537	850 892
Valeur Liquidative	1,094	1,013
		-
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	1,61%	1,18%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,48%	0,54%
Résultat capitalisable de l'exercice / Actif Net Moyen	5,41%	3,59%
Actif Net Moyen	1 005 535	756 831